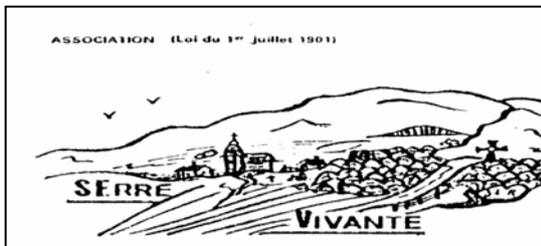


Ce bulletin d'information est distribué dans les villages riverains de la Serre à près de 3 500 exemplaires. Pour l'obtenir gratuitement, vous pouvez vous adresser à la bibliothèque de Montmi-rey-la-Ville ou à celle de Gendrey, ou bien encore à la pharmacie de Moissey.



Siège:
GAEC de l'Aubépine
39 290 Moissey
mél: serre.vivante@wanadoo.fr
<http://perso.wanadoo.fr/serre-vivante/>

AUTOMNE 2003
n° 20

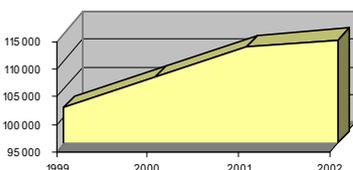
Je trie, tu tries, il trie, ...

Le département du Jura est pilote dans le recyclage des déchets. Il suffit de sortir un peu, pour remarquer des attitudes moins responsables qui maintenant nous surprennent. D'après «*Le tri et moi*», bulletin du SYDOM, le traitement des ordures ménagères dans le Jura permettrait de fournir, par an aux industries de recyclage, 130 kg de déchets par habitant. De quoi être fier et inquiet en même temps. Sans vouloir juger de la consommation occidentale en termes géopolitiques, il est bon de rappeler que le sur emballage des produits et les imprimés publicitaires, censés favoriser les ventes, encombre nos poubelles. Le tri (je l'espère) a, entre autres avantages, développé notre conscience de consommateur. Souvent celui-ci préfère t-il manipuler moins d'emballage et payer la qualité plutôt que le merveilleux «*packaging*» qui l'entoure. D'où mon interrogation du jour : La Française et le Français recycleurs attendent-ils avec la même impatience que nos décideurs politiques la relance économique et la frénésie de consommation qui l'accompagne ?

■ David Marcuz

Et pourtant ...

JURA:
quantités de déchets collectés
(en tonnes)



la quantité de déchets dans nos poubelles continue de croître inexorablement...

A la découverte des richesses de la Serre ...

Avec Daniel Rocquin, membre de la société mycologique Do-loise, Serre Vivante vous invite à la cueillette des champignons dans les bois de la Serre. Après la balade, identification et commentaires sur le contenu de nos paniers.

Gratuit et ouvert à tous

Sortie champignons

Samedi 22 novembre 2003

Rendez-vous à 14 h, parking de l'Ermitage

Comment dépasser le nationalisme, cette conscience qui colle à la peau ? Est-ce que quelques principes mondialistes suffisent ?

*Et à quoi ressemblerait une modeste démarche pour apprendre à piétiner les frontières ... ? Celle qui consiste à aller s'installer de l'autre côté d'une frontière est-elle suffisante, puisqu'elle permet de regarder la France et la Suisse d'un même regard, avec la même nostalgie, sans se laisser prendre aux pièges de la patrie ... Mais est-ce la bonne méthode ? Telles sont les questions que se pose **Daniel de Roulet**. Tout au long de ses chroniques, l'auteur regarde la France à partir de la Suisse, puis inverse son point de vue. Il parle des paysages suisses, de ses artistes, de ses politiciens, ses commémorations, ses Juifs. Non sans humour, avec l'ironie du contrebandier, l'auteur réclame le statut que Julien Gracq revendique pour ses personnages : nationalité frontalière.*

Veillée autour d'un livre

Mercredi 26 novembre 2003

20 h 30, à Archelange, petite salle communale

Une soirée co-organisée avec la librairie Passerelle de Dole, en présence de l'auteur qui, après une brève lecture de ses chroniques, nous parlera de la genèse de son dernier ouvrage

Gratuit et ouvert à tous

INVITATION

ASSEMBLEE GENERALE DE SERRE VIVANTE

Salle des fêtes d'Amange

rapport moral - rapport d'activités - rapport financier - projets - élection du conseil d'administration - questions diverses
pot de l'amitié en fin de séance

Jeudi

18

décembre 03

20 h 30

■ Le 3 novembre, bonne fête Hubert !

Lors de notre visite à Offlanges à la découverte des croix pattées, nous avons pu admirer sur la façade de la maison Chourlain une scène sculptée représentant la conversion de Saint Hubert. Un bas relief évoquant cette légende orne également le retable de l'église d'Archelange. Nous avons interrogé à ce sujet M. Kholi qui nous a beaucoup appris sur la vie de Saint Marcoule mais ne put confirmer nos hypothèses quant aux raisons de l'hommage tout particulier rendu à ce saint dans le massif de la Serre: si vous avez des précisions, contactez-nous!



Offlanges, maison Chourlain



Retable de l'église d'Archelange

Saint Hubert est le patron des chasseurs et le protecteur des chiens de chasse. On l'invoque en outre contre la rage et contre les morsures de serpents. L'histoire rapporte que saint Hubert, né vers 650 dans une famille franque de terriens chrétiens, fut d'abord un haut fonctionnaire mérovingien ; marié, il est le père d'un fils, Floribert, qui lui succédera en tant qu'évêque, et sera vénéré comme saint, lui aussi. Sous l'influence de saint Lambert, évêque de Maastricht, Hubert

s'engage progressivement dans une vie chrétienne fervente. Peut-être, devenu veuf, entra-t-il dans un monastère, comme plus d'un notable de son temps ? Lorsque l'évêque Lambert mourut assassiné, en 705, c'est Hubert qui fut appelé à lui succéder. Avec l'appui des moines établis dans son diocèse, il implanta la foi chrétienne en Campine, en Brabant, et surtout en Ardenne ; en collaboration avec son ami saint Bérégise, avec le soutien de Pépin de Herstal et de l'épouse de ce prince, Plectrude, il fonde, vers 710, au cœur du massif ardennais, le monastère qui portera un jour son nom. Transférant en fait le centre de son évêché à Liège, il est considéré à bon droit comme le vrai fondateur de cette cité. Le 30 mai 727, Hubert meurt à Tervueren, et son corps est d'abord inhumé à Liège. En 743, le 3 novembre – qui sera le jour de sa fête – l'Eglise reconnaît Hubert pour saint.

Saint Hubert aurait sans doute été le premier surpris de savoir que l'on se placerait sous sa protection pour éviter la rage ! En effet, l'Histoire ne le met pas plus en relation avec cette maladie qu'avec la chasse : c'est la légende qui s'en charge. Jeune seigneur passionné de chasse, Hubert se lance dans la forêt le jour de vendredi saint avec sa meute et ses piqueurs. Il est sur le point de forcer un cerf quand celui-ci se retourne et lui fait front. Entre les bois de la superbe bête apparaît un crucifix, pendant qu'une voix céleste reproche à Hubert de délaisser Dieu. Et le chasseur se convertit... L'hagiographe qui, au XV^e siècle ou un peu avant, a rédigé ce récit manquait un peu d'imagination : il s'est contenté de réutiliser pour saint Hubert la légende de saint Eustache, l'un des célèbres "Quatorze Saints Auxiliaires". Mais cela, les dévots du Moyen Age et des siècles suivants s'en souciaient vraiment peu. Le culte du saint Evêque connaît une extraordinaire diffusion européenne, et concentre d'innombrables routes de pèlerinages.

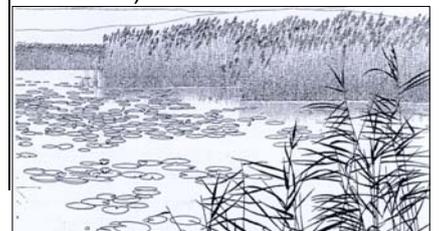
En tout cas, s'il est une maladie que l'on craint pour sa meute, pour son bétail ou pour soi-même dans une région riche en gibier, c'est bien la rage. Rien d'étonnant, alors, que saint Hubert se soit retrouvé un jour guérisseur de cette maladie et spécialiste de la prévention antirabique, aussi bien pour les bêtes que pour les gens. Ainsi se développèrent un certain nombre de pratiques. Celle de la "taille" remonterait à 950. Elle consistait à faire au front de la personne mordue une incision qu'on mettait ensuite en contact avec un morceau de l'étole de saint Hubert. Cette coutume était appelée à une longue vie et à un certain succès jusqu'au 19^{ème} siècle. On avait aussi des "clés de saint Hubert", pour cautériser les plaies des animaux suspects ou, préventivement, pour signer les chiens au front. Enfin, on faisait usage d'un pain béni spécial, destiné lui aussi à prévenir les effets de la rage.

■ Quel avenir pour les zones humides ?

La Charte Environnement du Nord Jura souhaite, à son échelle, se pencher sur les possibilités de préservation de ces espaces particulièrement vulnérables. En effet, sur ces trente dernières années, la superficie nationale que constituent marais, bras mort, mortes, prairies alluviales, tourbières... a été réduite de moitié (pressions urbanistiques, sylvicole et agricole) ! Inquiétant compte tenu du rôle écologique de ces milieux (épuration de l'eau, régulation des débits, zone de rétention naturelle des crues, niches écologiques uniques de certaines espèces vivantes).

L'association Dole Environnement, gestionnaire de la réserve naturelle de l'île du Girard, a donc été missionnée par la Charte pour inventorier les sites majeurs du secteur, mesurer leur intérêt écologique, social et paysager, et surtout, proposer différentes préconisations de gestion pour leur maintien. Ce sont en tout une dizaine de sites qui ont été prospectés (Corne des épiciers bien sûr, et également l'île et la gravière d'Audelange, la Corne de Falletans, la confluence Doullonne Doubs, les mares sableuses du Massif de la Serre, le ruisseau du Bois à Brans...). L'étude arrive à son terme. Les préconisations établies, contact sera pris avec les propriétaires et gestionnaires de ces sites pour, dans un premier temps les informer de leur richesse, puis, s'ils le souhaitent, réfléchir à la mise en œuvre des recommandations.

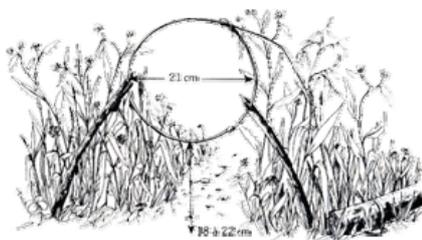
A noter qu'un travail similaire est engagé sur les pelouses calcaires sèches (formations herbacées très riches en espèces végétales et animales, mais également en disparition du fait de leur abandon).



■ Vandalisme !

Sur le territoire de la commune d'Amange, le secteur jouxtant la RD37, entre la chaussée et la partie boisée, depuis l'apparition du granit jusqu'au chemin neuf, a le privilège d'abriter un tiers du patrimoine botanique rare du massif de la Serre, soit 7 espèces sur 21. Grâce aux actions de sensibilisation entreprises depuis de nombreuses années auprès des élus locaux et des divers acteurs concernés par l'association Serre Vivante, des mesures de sauvegarde de ce patrimoine botanique ont été mises en œuvre. Une première action a eu lieu en 2001 avec les services de l'Équipement concernant la fauche du talus concerné. Une seconde opération inscrite, dans le cadre de la charte de l'environnement, a conduit à l'aménagement par les emplois verts d'une clairière afin de pérenniser la station d'ajoncs d'Europe. C'est avec stupeur que les riverains constatent aujourd'hui que ces efforts risquent d'être réduits à néant par les actes de vandalisme commis ces derniers jours. Les arbustes, que les tuteurs installés pour les soutenir signalaient, ont été cisailés à leur base. Ces actes de malveillance inqualifiables, témoignent de l'urgence de mesures de classement de ces stations de plantes rares afin d'assurer la protection de notre patrimoine local et de l'importance du travail de pédagogie qu'il reste à faire pour convaincre du bien-fondé de cette démarche de développement durable...

■ BRACONNAGE DANS LE MASSIF DE LA SERRE : LES PROTECTEURS DE L'ENVIRONNEMENT INTERPELLENT LES CHASSEURS



bien naturelle des riverains face à la souffrance inutilement infligée à cette bête, morte après une longue agonie, en tous les cas, sans commune mesure avec la réputation de "nuisible" que certains lui prêtent et la gêne qu'il peut causer aux cultures, c'est ensemble que chasseurs et protecteurs de l'environnement devraient s'élever pour dénoncer ce qu'il faut qualifier d'acte de braconnage. L'association Serre Vivante invite tous les responsables des associations de chasse du massif de la Serre à joindre leurs voix à celles des associations de défense de l'environnement pour rappeler que si le piégeage est autorisé en France, celui-ci est particulièrement encadré par la loi. La réglementation, par le piégeage, des populations animales est régie par l'arrêté du 23 mai 1984. Ce texte précise la nature des pièges utilisables réglementairement et stipule que toute personne qui utilise des pièges doit être agréée à cet effet par le commissaire de la République (Art. 6). Cet agrément est subordonné à la participation du piégeur concerné à une session de formation au piégeage organisée par l'Office national de la chasse ou une fédération départementale des chasseurs (Art. 7). Les piégeurs sont tenus de marquer leurs pièges (Art. 8) et de tenir un relevé quotidien de leurs prises sur un registre coté et paraphé par le maire de la commune où ils sont domiciliés (Art. 9). La pose de pièges, quelle que soit leur catégorie, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie (Art. 11). Tous les pièges, quelle qu'en soit la catégorie, doivent obligatoirement être visités au moins tous les matins, dans l'heure qui suit le lever du soleil au plus tard. La mise à mort des animaux capturés doit intervenir immédiatement et sans souffrance. En cas de capture accidentelle d'animaux non classés nuisibles, ces animaux sont relâchés sur-le-champ. Dans le cas du blaireau d'Amange, l'exploitant agricole qui a découvert le cadavre à proximité d'une parcelle de maïs n'avait émis aucune plainte à l'encontre de ces animaux et n'avait pas fait appel aux services de piégeurs agréés. Parce que l'animal ne peut plus aujourd'hui être traité comme une vulgaire source de défolement des plus bas instincts de notre espèce, c'est d'une seule voix que nous devons condamner ce délit de braconnage.

■ Pascal Blain

■ Alternative aux sacs plastiques, l'exemple Corse

Nous avons tous en tête cette image : le héros du film américain sort du supermarché, les bras chargés de marchandises ... rangées dans des sacs de papier kraft !

Or depuis cet été, la Corse fait de même : plus de sacs plastiques. Sous l'égide de l'Office de l'Environnement de la Corse et des principales enseignes de distribution, deux types de sacs sont proposés : le sac en papier kraft non polluant et auto-biodégradable à 0,08 € et le sac cabas à 1 € (échangé gratuitement contre un neuf quand il est usé). Utiliser un sac « nouvelle génération », un geste simple qui permet aux consommateurs, séduits en très grande majorité par l'opération, de participer à la sauvegarde de leur environnement.



Et nous ? Le Jura ne devrait-il pas être l'un des tout premiers départements du « continent » à montrer l'exemple ? France Nature Environnement sensibilise la population sur l'impact des sacs plastiques et la nécessité de réduire leur utilisation et souhaite lancer une grande campagne nationale intitulée « Halte aux sacs plastiques ».

Si vous souhaitez participer à cette campagne à laquelle nous apportons notre soutien, contactez :

Réseau Déchets/FNE, Pavillon Chevreuil - MNHN, 57 rue Cuvier 75 231 Paris Cedex 5
tel 01 47 07 22 35, e-mail : dechets@fne.asso.fr

■ ENVIRONNEMENT



■ Et si le Massif de la Serre devenait un site Natura 2000 ?

Le programme européen Natura 2000 a pour but la conservation du patrimoine naturel (protection des espèces animales et végétales ainsi que des habitats, là où ils sont).

En mars 2000, le nombre total de sites retenus en France était insuffisant et plusieurs sites initialement non retenus ont été à nouveau proposés dont le Massif de la Serre (3500 hectares).

	nombre de sites classés	superficie totale classée (km ²)	% du territoire national
Allemagne	617	21 672	6,07
Belgique	36	4 313	14,1
Danemark	111	9 601	22,3
Espagne	260	53 602	10,7
France	117	8 193	1,5
Italie	342	13 707	4,6
Pays-Bas	79	10 000	24,1
Royaume-Uni	209	8 648	3,5
total Union européenne	2920	209 792	

Pourquoi le Massif de la Serre ?

La Serre, bien gérée, a su garder son identité et on y note la présence, entre autres :

- de hêtraies acidophiles peu présentes en Franche-Comté
- de pelouses sèches à flore méditerranéenne sur le pourtour du Massif
- de crapauds sonneurs à ventre jaune
- d'écrevisses à pieds blancs dans un ruisseau à l'eau limpide
- de chauves-souris à Amange et Offlanges

Le rapport de la DIREN fait également mention d'*Asplénium Septentrionale*, plante rare en danger en bordure de la RD 37. Ces espèces et habitats naturels sont menacés et Natura 2000 aidera à les protéger, en complétant la protection réglementaire par des contrats individuels librement consentis entre tous les partenaires. Le document d'objectifs précédant les contrats doit tenir compte des exigences économiques, sociales et culturelles du milieu, des particularités locales, d'où une large concertation à mettre en place. Affaire à suivre...

■ Protection des églises ou vandalisme légal ?

Les églises de nos villages sont souvent belles et bien entretenues. Après la disparition ou la menace de ruine des fontaines, des puits ou des lavoirs, elles restent, comme partie du patrimoine, un héritage dont on peut être fier. Elles sont pour certains, des lieux de calme et de paix propices à une réflexion ou une méditation. Dans nos villages, leur fréquentation est devenue très épisodique et ne constitue plus une garantie réelle contre le vol ou le vandalisme. Les communes sont légalement propriétaires des églises, à ce titre elles en sont responsables et ont l'obligation de les protéger. Il y a un peu plus d'un an, les services de l'Etat ont adressé des recommandations aux maires leur rappelant leur responsabilité. Des dispositions ont déjà été prises dans le Nord Jura. Dans certains cas, les systèmes de protection adoptés sont discrets - par exemple scellement aux murs des objets "à risque" - et les modalités d'accès à l'église restent très libérales.

Par contre, d'autres réalisations sont moins heureuses : Dammartin, Frasne-les-Meuilières, Marpain...



Frasne-les-Meuilières

avec de lourdes portes métalliques à fers carrés de forte section, installées entre le porche du clocher et la nef. Parfois avec des modalités de prêt de la clé pour le moins discutables comme la nécessité de signer une décharge. Cela pose des questions de différents ordres :

Protection et respect de l'identité des lieux : une grille apparaît comme allant à

contresens des valeurs que symbolise une église. Sur le plan esthétique, le système de protection le plus acceptable serait sans doute celui qui saurait se faire oublier. **Protection et liberté d'accès :** ne serait-ce pas à l'association paroissiale de définir les modalités pratiques de prêt des clés ? L'exigence d'une décharge pour accéder à l'église, est-elle bien respectueuse du caractère privé de la pratique religieuse ?

Décisions municipales et concertation. Il semble bien que cela se soit mis en place sans véritable concertation, ni des habitants, ni de l'association paroissiale. Avec un minimum d'échange, on aurait peut-être découvert que les portails en bois actuels suffisaient : efficaces, leur esthétique est parfaitement intégrée à celle des églises. En plus, leurs clés sont souvent difficilement copiables. Cela permettrait sans doute d'éviter, pour le prêt, des modalités telles que l'emprunteur, habitant ou visiteur occasionnel, fasse figure de suspect.

Et, finalement, est-ce que ce n'est pas là que se situe l'enjeu principal ? Au-delà des aspects esthétiques et même symboliques. Les dispositions prises s'appliquent nécessairement à tout le monde. Et chacun de nous est traité, de fait, comme un voleur potentiel. Avec un le risque, par retombée, que chacun se méfie de chacun. Et pas seulement à propos de l'église et de son mobilier ... Une telle méfiance ne s'est pas encore installée et surtout pas généralisée dans nos villages. Alors soyons... méfiants ! Ne la laissons pas s'y installer. La qualité de la vie dans nos villages en dépend.

Et, puisque les pouvoirs publics incitent à la généralisation des précautions, dans l'avenir protégeons en évitant le « vandalisme légal ! »

■ La Serre, massif unique, mais menacé

Unique pour sa composition géologique, site de quelques plantes rares en Franche-Comté, le massif de la Serre, paradis des quelques promeneurs qui le connaissent, est aussi un site menacé car il est un lieu de passage pour de trop nombreux poids lourds.

Chemin de la poste, Croix Boillon, grotte de l'Ermitage, chemin du Loup Garou, circuit des croix pattées : autant d'itinéraires bien connus et de buts de promenades dans la Serre. Alors que tous les massifs francs-comtois sont formés principalement de calcaires jurassiques, datant de l'ère tertiaire, le massif de la Serre est tout différent puisqu'il est formé de granit et de grès beaucoup plus anciens, de même nature que les Vosges ou le Morvan. Cela se traduit tout naturellement par une flore très particulière : un certain nombre d'espèces botaniques sont pratiquement uniques en Franche-Comté, et les herboristes le savent bien, qui viennent sur ce site avec précaution, admiration, et un soin jaloux pour les plantes les plus rares. De plus en plus nombreux sont aujourd'hui ceux qui pensent qu'il faut être vigilant et garder précieusement ce patrimoine naturel dont nous sommes responsables. Cette nature géologique originale a d'autres incidences : avec une bonne vingtaine d'emplois, la carrière de Moissej joue un rôle économique important. On y exploite un filon d'eurite. Roche volcanique verte, le porphyre, est très recherché pour ses remarquables qualités d'adhérence sur les routes.

Des menaces persistantes

Naturellement cela se traduit par un certain nombre de camions sur les routes et en premier lieu sur la RD 37 reliant

Moissej à Amange puis Rochefort... mais à ce trafic local viennent s'ajouter tous les camions venant de Haute Saône ou de la Côte d'Or qui préfèrent emprunter cet itinéraire Moissej, Amange, Rochefort au lieu de prendre la nationale par le carrefour des Epenottes, afin de gagner une petite dizaine de kilomètres ! On se retrouve ainsi avec un flux croissant de poids lourds sur la RD 37. Dans la descente sur Amange quelques virages donnent des signes de faiblesse : le Conseil Général envisageait donc de rectifier ce passage en entaillant la falaise mais c'est précisément là que se trouvent quelques unes des plantes les plus rares.

« Serre Vivante », association créée il y a plusieurs années pour favoriser une meilleure connaissance et une bonne protection de ce massif, s'est aussitôt mobilisée. Les élus de Serre et Chauv ont soutenu cette action ainsi que la municipalité d'Amange. Tout récemment, le conseil municipal, par un vote à l'unanimité, a refusé de vendre au Conseil Général les terrains nécessaires pour ce nouveau tracé, dénonçant ainsi les nuisances occasionnées par le passage des camions dans le village. Un collectif nommé « Sécurité-Serre » s'est mis en place.

Des résultats encourageants

Le dialogue s'est pourtant établi entre ces associations, les élus locaux et le Conseil général, facilité par la médiation de Franck David, conseiller général de Rochefort et qui connaît

bien ces problèmes de protection de l'environnement. Le conseil général a décidé de « *déconseiller aux poids lourds d'emprunter cet itinéraire* » Comme le précise le président Gérard Bailly dans un courrier du 30 avril 2003 « *le transit dans la forêt de la Serre n'est pas adapté aux poids lourds. Le Département ne peut pas dimensionner toutes ses routes pour supporter ce type de trafic.* ». Des engagements sont pris quant au contournement de Moissej, le tracé a été modifié et à ce jour un seul virage reste concerné. Malheureusement c'est ici que la falaise jouit d'une bonne exposition qui permet la survie de l'Asplénium et autre jaspone rares : un inventaire floristique a été réalisé le 30 juillet 2002 par le Jardin Botanique de Besançon, à la demande du Conseil Général, en vue de procéder au sauvetage de ces plantes.

Voici une partie de ces conclusions : « *le massif de la Serre est un site très particulier en Franche Comté, la rareté des espèces mise en évidence par les botanistes locaux est bien réelle. On peut intervenir dans de relativement bonnes conditions pour l'Orpin élégant, la Jaspone et l'Épilobe ..., avec une bonne reconstitution de milieux équivalents après travaux.*

En ce qui concerne la Potentille, il y a peu de chance de réussite. Pour l'Asplénium, le Jardin Botanique ne peut s'engager dans une opération dont l'issue la plus plausible est la disparition de la station. »



L'Asplénium septentrional : Une petite fougère menacée de disparition ...

Des enjeux importants

Il est toujours regrettable de laisser disparaître certaines espèces animales ou végétales ; c'est un peu une partie de notre patrimoine que l'on sacrifie, mais au-delà de ces quelques plantes à sauvegarder il y a d'autres enjeux. Sur place nous avons rencontré Pascal Blain, président de Serre Vivante et Jean-Claude Lambert. Tous deux insistent sur la volonté de préserver l'ensemble du massif de la Serre : la Forêt de Chauv est heureusement un site protégé ; on n'imagine pas que demain elle devienne un lieu de passage pour tous les poids lourds désireux d'éviter Dole. Le trafic routier lui-même y est réglementé, tout en respectant l'exploitation forestière... ne peut-on imaginer un même statut pour la Serre ? Ils savent aussi qu'ils ne pourront rien obtenir de définitif sans le concours de tous les élus, et c'est peut-être là le problème : 4 communautés de communes et deux cantons sont concernés, comment réunir tout ce monde pour un projet commun ? Avec la farouche détermination qui anime les membres de ces associations et déjà un certain nombre d'élus qui les comprennent, on peut penser que demain les nuages se dissiperont sur le massif de la Serre.

Extrait d'un article signé Maurice Humbert, publié dans les Dépêches le 26 août 2003.

■ CHASSE

Prom'nons nous dans les bois pendant qu'il chasseur n'y est pas... (chanson populaire) 7 jours sur 7 ou 1 jour sur 7...

Intervention de Mme Bachelot, ministre de l'écologie, au parlement lors du débat sur la Loi Chasse (Mai 2003)

Mme la Ministre –« Nous voulons une chasse apaisée. Je ne comprends pas que l'opposition cantonne les autres utilisateurs de l'espace naturel à un seul jour. Pour moi, ce sont tous les jours qui leur sont ouverts, et pas seulement le mercredi ! Une pratique responsable de la chasse autorise les usages non appropriatifs de la nature, et la chasse est devenue, il faut le souligner, l'un des sports de nature les moins dangereux qui soient. » Extrait du JO du 14 mai 2003

Où en sommes-nous depuis l'ouverture de la chasse cet automne :

La loi chasse de juillet 2000 avait instauré que « la chasse s'exerce dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature, dans le respect du droit de propriété. » (article L.420-1 du Code de l'Environnement) et le mercredi comme jour sans chasse. La loi chasse de juillet 2003 a annulé les deux dispositions instaurées en

2000. Concernant le jour de non chasse, dorénavant le Préfet « peut limiter le nombre de jours de chasse à des fins de repeuplement et de protection du gibier » (article R 224-7 du Code Rural). Pour la saison de chasse 2003/2004, seuls 17 préfets ont fixé un jour (dans 4 cas, 2 jours) sans chasse dans des conditions équivalentes au mercredi sans chasse (encore que lorsque ce jour est fixé un mardi ou un vendredi, son intérêt est bien limité, or le mercredi n'est concerné que 9 fois et le week-end jamais).

Bilan

Avec la loi chasse 2000, tous les départements connaissaient l'existence d'un jour sans chasse. Jour sans chasse identique sur tout le territoire français et fixé un jour de loisirs. Avec la loi chasse 2003, seuls les habitants de 17 départements connaissent l'existence d'un jour sans chasse sur tout le territoire de leur département, et ce jour n'est pas forcément fixé un jour de loisirs ! Les autres usagers de la nature sont donc ignorés

Selon un sondage SOFRES pour la ligue ROC, sur les attentes des Français : 70% des Français estiment que la chasse ne devrait pas être autorisée certains jours. 59% des Français estiment que cette interdiction devrait se faire le week-end.

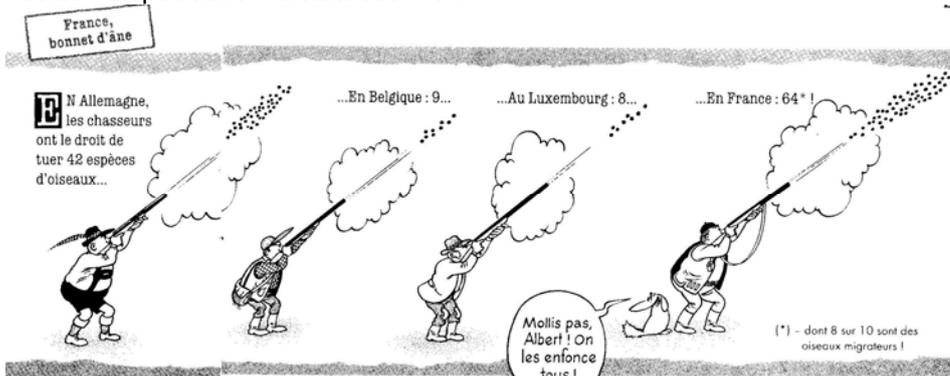
Et en week-end ils privilégient le dimanche à 53%. Les attentes des Français doivent être prises en compte. Partager est une des valeurs de notre société.

Et qu'en est-il dans le Jura depuis cet automne : un arrêté préfectoral tient compte des dernières dispositions votées par l'Assemblée nationale à la mi-juillet parmi lesquelles l'abrogation du « jour sans chasse ». Nous revenons à la situation d'avant 2000 avec fermeture complète de la chasse le MARDI (sauf jour férié) du 14 septembre au 31 janvier.

Et pourtant : Partager, c'est un savoir-vivre

...« La fin du mercredi sans chasse et la suppression dans la loi de 2003 du passage de l'article L420-1 qui prévoyait que "la chasse s'exerce dans des conditions compatibles avec les usages non appropriatifs de la nature" font disparaître de la loi le constat factuel de la légitimité d'usagers de la nature... Prendre la clé des champs le week-end, marcher, escalader, randonner à pied, à cheval, à VTT, observer la nature...tout cela permet des sorties vivifiantes de plus en plus prisées, tout cela participe à la vie de nos campagnes. Pour que tous les usagers de la nature, chasseurs ou non, aient " Porte Ouverte sur la nature ", nous demandons, sous la responsabilité des préfets, un partage raisonnable et concerté des " espaces naturels ", pendant les jours favorables aux loisirs (mercredi, samedi, dimanche). »

Cosignataires : Comité National de Tourisme Equestre, Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Fédération des Clubs Alpins Français. Ligue ROC pour la préservation de la faune sauvage.



TGV

Des Commissions Communales d'Aménagement Foncier doivent se mettre en place au printemps 2004 pour deux années afin de travailler sur le tracé (dans la vallée de l'Ognon) retenu dans le cadre du projet de TGV Rhin-Rhône. Pour participer activement à ces commissions, Pascal Blain, Président de « Serre Vivante », conjointement avec l'association Jura Nature Environnement (JNE), a proposé que soit agréée par la chambre d'agriculture une personne qualifiée pour l'environnement (PQPN) dans chaque commune concernée.

Le 24 octobre 2003 un premier point a été fait sur le statut du PQPN, son rôle, ses interventions et ses besoins. A la demande des participants, une formation sera mise en place à partir de janvier 2004 afin d'avoir une connaissance approfondie de l'ensemble du projet et des conséquences sur les territoires concernés. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'avancée de ces travaux dans lesquels nous nous engageons de manière constructive, sans pour autant renier nos positions antérieures et notre défiance au projet.

■ Patrick Teron



■ Croix pattées

Dimanche 18 mai, en compagnie de Jean Michaud, président de l'association des Croix Pattées, nous avons tenté de comprendre l'histoire des ces croix qui jalonnent le massif. Après Offlanges, nous nous sommes rendus à Moisse, puis à Gredisans où notre périple s'est achevé dans une ancienne carrière de meules où Luc Jaccotey, archéologue nous a conté comment une meule avait été sortie de la Serre avant d'être transportée vers Chalain.



■ La terre à l'honneur des journées du Patrimoine de Pays 2003

Trois rendez-vous vous étaient proposés cette année par Serre Vivante le dimanche 15 juin dans le cadre des 8^{ème} journées du patrimoine de pays. Pour débiter l'après midi, Didier Ribaut, potier à Dammartin nous a accueillis dans son atelier.



Notre programme proposait ensuite la visite du musée de la tuile à Pagny. La collection privée de la famille Revault d'Allonnes est visitable sur demande expresse en Mairie et dans le cadre des journées du pa-

trimoine. La communauté de commune Jura Nord souhaiterait, en accord avec la famille, un accès plus large au public. C'est le maire de la commune qui fut notre guide, nous présentant les pièces locales, mais aussi les tuiles de toutes les régions de France et des cinq continents rassemblés par le général, opiniâtre collectionneur, au fil de ses missions diplomatiques.



En 2002, le musée d'archéologie de Lons-le-Saunier lance un appel aux habitants du Jura pour qu'ils apportent un objet qu'ils considèrent comme du patrimoine. C'est ainsi qu'a été mise en place l'exposition temporaire en cours : *Des patrimoines singuliers*. Cette opération s'est accompagnée d'une enquête menée par deux ethnologues, Noël Barbe et Jean-Christophe Sevin. Ils ont rencontré une partie de ceux qui ont répondu à l'appel du musée d'archéologie, les questionnant sur le parcours des objets qu'ils ont proposés, sur les raisons de leurs choix et de leurs prêts. Ce sont ainsi des conceptions multiples du patrimoine qui sont dégagées, entre lesquelles existent cependant de nombreux points communs. Ils se sont également intéressés à la façon dont l'équipe du musée a réfléchi et agi dans le cadre de ce projet. Suivie par le cinéaste Jean-Luc Bouvret, l'enquête a donné lieu à la réalisation d'un film. C'est autour des interventions de Noël Barbe et de la projection du film *Votre patrimoine nous intéresse* que s'est déroulée à Pagny pour conclure cette journée la conférence *Le patrimoine au pluriel*.

■ Energie solaire

Suite à une soirée à la salle des fêtes de Romange, organisée par Serre-Vivante le 3 avril 2003 sur le thème « *Economiser l'eau et l'énergie* » animée par Emmanuelle Bertho ingénieur conseil auprès de l'AJENA (*), nous étions nombreux à

nous rendre à Eclans-Nenon, chez Anne et Hervé, pour découvrir ce mode de production d'eau chaude sanitaire solaire, et la production d'électricité solaire, le 12 avril 2003. Des plaques prévues sur le toit de la maison captent la lumière et fournissent une énergie thermique qui s'accumule dans un ballon d'eau de grande taille et..... qui permet d'alimenter en eau chaude toutes les installations (lave-vaisselle, lave-linge, douche, évier etc.) Si la chaleur est trop intense à ce niveau, un ballon de sécurité évacue l'eau afin de respecter la programmation du chauffe-eau. En période peu lumineuse, une chaudière au fuel prend le relais. Seulement 100 litres de fuel environ sont utilisés par an pour obtenir une eau à 60°C, donc, très peu de frais au niveau de l'utilisation du fuel !



Pour la production d'électricité solaire, une autre série de plaques est installée sur le toit (centrale photovoltaïque), qui permet de produire plus d'électricité qu'il n'en est besoin ! La maison est bien isolée, ils utilisent des ampoules spéciales pour l'éclairage. Les installations comme le réfrigérateur et le congélateur sont également alimentés.

Pour ces deux installations, énergie thermique et production d'électricité, des subventions ont été accordées. Ce couple aura rentabilisé les frais engagés environ dans cinq ans, puis il bénéficiera de la gratuité de ces énergies ! Pour les familles équipées ainsi, reste un point noir qu'elles essaient de régler ! Le surcroît de production d'électricité est reversé dans le circuit EDF qui ne paie pas ces kilowatts depuis vingt ans mais qui fait payer l'électricité consommée si l'installation en manque !

■ Colette Penneçot

(*)AJENA : Association Jurassienne pour la diffusion des ENergies Alternatives
Maison des énergies renouvelables
28 Bd Gambetta BP 149
39004 Lons le Saunier cedex
Tél: 03 84 47 81 10 fax: 03 84 47 81 18
Mél: ajena@wanadoo.fr
Web : http://www.ajena.org



POUR VOTRE AGENDA CE PROCHAIN SEMESTRE

Les cycles thématiques de la Maison Régionale de l'Environnement, 15 rue de l'industrie 25000 BESANCON
Sensibilisation au concept de développement durable avec le Collectif Saône-Doubs Vivants

- Jusqu'au 17 décembre : Expo, Maison Régionale de l'Environnement
- 20 novembre : Conférence-Débat en soirée (lieu à définir)

De la donnée naturaliste à l'aménagement du territoire avec le Groupe Naturaliste de Franche-Comté

- 3 février 2004 : Conférence définissant une donnée naturaliste, mise en pratique sur le terrain et sensibilisation aux problèmes environnementaux. Centre Mendès-France 3, rue Beauregard
- 14 février 2004 : Sortie sur le terrain de 9h à 12h Parc Micaud.

La gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant

- 9 mars 2004 en soirée Conférence - débat Salle Battant
- du 15/03 au 27/03 Exposition « Une rivière, un SAGE » à la MRE
- Sorties sur le terrain : 17 avril, vallée du Dugeon et 24 avril, vallée de la Largue.

Vendredi 5 décembre : « **Les Pépères Sévères** », soirée jazz organisée par l'Association Culturelle et de Loisirs
 Au caveau de Montmirey-le-Château à 20h30



CROQUEURS DE POMMES

section Jura Massif de la Serre
 contact ☎ 03.84.82.56.37

- **Assemblée Générale**, dimanche 7 déc. à Chevigny à 10 h.

pour la paix en Israël/Palestine

SOIREE DE SOLIDARITE

organisée par ARTISANS DU MONDE

et le RESEAU POUR UNE PAIX JUSTE AU PROCHE-ORIENT

Mercredi 19 novembre, 18H, Salle des Fêtes de Jouhe

Intervention théâtrale, Exposition, Apéro-dégustation,
 Rencontre-débat...

Association pour la Découverte des Entreprises et du patrimoine Industriel Comtois

- **Le Temps** : Jeudi 11 décembre de 10h à 18h
 Ce circuit comprend 3 visites : Le musée du temps à Besançon et 2 entreprises d'horlogeries sur Besançon
- **Le Papier** : Mardi 23 mars de 9h à 18h
 3 visites d'entreprise autour de Besançon et Baume les Dames et une Promenade-Conférence autour des moulins à papier de la vallée du Cusancin (M. A. Ferrer).
- **Les Jardins** : Mardi 24 Juin de 8h à 18h
 Conférence : « Histoire des jardins en Franche-Comté (XVIè-XXè siècle), Visite du Château et du jardin de Vaire-le-Grand et 2 visites d'entreprise : Roseraies Sauvageot à Vaire-le-Grand et Courbet à Amagney.

Tarif : 28€/circuit/personne (déjeuner compris avec boissons)
 Information/Réserve : Loisirs Accueil Doubs, 03 81 82 80 48

Patrimoine singulier, chacun son patrimoine au Musée d'Archéologie, jusqu'au 30 novembre



Près de 200 personnes de tous âges ont répondu à l'interrogation du Musée sur la notion de patrimoine en proposant objets, sons, vidéos de famille ou même odeurs. Une collection inédite a ainsi été créée, qui est devenue le support de cette exposition vraiment étonnante. Le film « votre patrimoine nous intéresse » précède la visite en restituant les motivations des participants, mais aussi en racontant le montage par le Musée de cette exposition d'une collection éphémère.

Le Musée propose également plusieurs animations autour de l'exposition : La scénographie, Collage, Les lunettes fleuries, La fraise : élément de costume, ...

Renseignements : Musée Archéologique du Jura
 25 rue Richebourg, Lons le Saunier

Ouvert le lundi, du mercredi au vendredi de 10h/12h - 14h/18h,
 et samedi, dimanche et jours fériés : 14h/17h

Tarifs: 2€, gratuit / - de 18 ans et pour tous les mercredis et le 1^{er} dim. du mois

CRIC, Association culturelle du canton de Montmirey

☎ #03.84.70.32.60 <http://cric.web.free.fr>



- 15 novembre : **soirée solidarité** avec la Casamance

Le 26 septembre dernier, le Joola, bateau reliant la Casamance à Dakar, coulait en faisant plus d'un millier de victimes. Le projet "Un bateau pour le Sénégal" a un but humanitaire : collecter des fonds afin de remplacer le Joola. En soutien, le cric propose une journée africaine : 9h : atelier cuisine africaine, 19h : exposition photo et diapositives du Sénégal, 19h30 : repas africain, échange autour du projet, 22h : concert des étudiants sénégalais de Besançon

- 6 décembre : **Voyages, voyages...** à la salle des fêtes de Montmirey-la-Ville (14h). le Criquelire vous propose des livres, le fameux troc-livres du Cric, des témoignages de grands et petits voyageurs, des diapos, des vidéos...



BALADES NATURE

Charte Environnement du Nord Jura

- Samedi 15 novembre: **Découverte du village de Lavans-les-Dole, de ses châteaux.**

RDV: 14h, devant l'église de Lavans-les-Dole. Public: Adultes

- Samedi 13 décembre, 14h : **En suivant les traces...**

Recherche et identification des traces et indices laissés par les animaux.



RDV: 14h, parking derrière la mairie de Gendrey. Tout public

TARIFS : 3,20 €/adulte (> 12 ans) - 1,60 €/enfant - 12 ans - 8 €/famille

Inscriptions, renseignements :

03.84.71.37.95 - Courriel: cenj@wanadoo.fr



Manifestations du Foyer rural de Moisey

30 nov: **expo d'œuvres**, et chefs d'œuvres au Caveau

6 déc : **Téléthon**

20 déc : **Spectacle de Noël**, illuminations au village

Serre Vivante ... aujourd'hui, j'adhère !

Pour contrer l'implantation d'un enclos de chasse sur le Massif de la Serre, **SERRE VIVANTE** a été créée en décembre 1992.

Elle a pour objectifs :

- d'œuvrer pour le maintien de l'intégrité du Massif de la Serre.
- de mettre en place une centrale d'information et d'animation sur la Serre.
- d'élaborer un document de développement et de protection du massif.
- de faire progresser la législation sur les enclos et parcs de chasse et sur l'environnement en général

✂ à découper (ou recopier) et à renvoyer : GAEC de l'Aubépine, 39290 Mois-

Nous remercions tous ceux et celles qui soutiennent par leur adhésion les projets de l'association la font vivre.

J'adhère à l'association Serre Vivante

Je règle ma cotisation de 8 € pour l'année 2004

☐ en espèces ☐ par chèque bancaire ☐ par CCP

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

☎..... Adresse électronique:.....